

# Fiche de vœux palier troisième

## Phase principale d'affectation 2022

**Avant le mardi 31 mai 2022**

Fiche à compléter et à remettre à l'établissement de l'élève pour les représentants légaux qui n'utilisent pas le Service en Ligne Affectation (SLA).

Pour une demande :

- ◆ d'affectation en première année de CAP<sup>1</sup>
- ◆ d'affectation en seconde professionnelle<sup>1</sup>
- ◆ de réorientation en seconde générale et technologique<sup>2</sup>
- ◆ de maintien ou doublement exceptionnel.

<sup>1</sup>De l'éducation nationale, de l'agriculture, de la mer, de l'enseignement privé, de l'enseignement public, sous statut scolaire, par apprentissage

<sup>2</sup>De l'éducation nationale, de l'agriculture, de l'enseignement privé, de l'enseignement public, sous statut scolaire.

### Cadres réservés aux représentants légaux

<b>Identité de l'élève</b>	Nom :		Prénom :	
	N° Identifiant national de l'élève (INE) :			
	Date de naissance :		Sexe :      F                      G	
	Établissement actuel de l'élève :			
	Boursier (année en cours) :    Oui            Non			
<b>Représentants légaux</b>	<u>1er représentant légal :</u>		<u>2nd représentant légal :</u>	
	Nom - Prénom :		Nom - Prénom :	
	Adresse - Code postal - Ville :		Adresse - Code postal - Ville :	
	Téléphone :		Téléphone :	
Mél :		Mél :		
<b>Scolarité actuelle de l'élève</b>	3 <sup>e</sup> générale		3 <sup>e</sup> Ulis	
	3 <sup>e</sup> SEGPA		3 <sup>e</sup> prépa-métiers ou de l'enseignement agricole	
	Langue vivante A :			
	Langue vivante B :			

Nom : Prénom : Classe :

Etablissement actuel :

## Vœux d'affectation pour les formations de l'ACADÉMIE DE NANTES (10 vœux maximum)

**Situation médicale connue :**

**Oui** - Envoyer les justificatifs (sous pli cacheté) au médecin conseil de la ou du Directeur Académique des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DASEN) du département d'origine.

**Non**

**Vœu de 2<sup>de</sup> GT :** ne pas préciser l'enseignement optionnel à l'exception de la seconde avec l'option « création et culture design » et la seconde spécifique « sciences et technologie de l'hôtellerie restauration (STHR) »

**Vœux 1<sup>re</sup> CAP et 2<sup>de</sup> pro Bac Pro :** préciser la spécialité ou la famille de métiers et le statut de la formation (scolaire ou apprentissage)

N°	Vœux Intitulé complet de la formation	Statut Scolaire ou apprentissage	Etablissement Préciser le nom et la commune	Dérogação <i>vœux de 2<sup>de</sup> G<sup>(1)</sup></i>	Partie établissement : Avis du chef d'établissement d'origine <sup>(2)</sup>		
					TF	F	PF
1				Oui Non	TF	F	PF
2				Oui Non	TF	F	PF
3				Oui Non	TF	F	PF
4				Oui Non	TF	F	PF
5				Oui Non	TF	F	PF
6				Oui Non	TF	F	PF
7				Oui Non	TF	F	PF
8				Oui Non	TF	F	PF
9				Oui Non	TF	F	PF
10				Oui Non	TF	F	PF

(1) Dérogation : Si vous cochez OUI, vous devez également compléter la fiche "Demande de dérogation en 2<sup>de</sup> GT hors secteur".

(2) A renseigner uniquement pour des vœux en 1<sup>re</sup> année de CAP, 2<sup>de</sup> professionnelle, 2<sup>de</sup> GT option Création culture design, 2<sup>de</sup> spécifique hôtellerie - restauration (STHR).

**Signature des représentants légaux :**  
A \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_  
Signature :

**Signature du chef d'établissement :**  
A \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_  
Signature et cachet de l'établissement :

Nom :

Prénom :

Classe :

Etablissement actuel :

## Vœux d'affectation pour les formations HORS ACADÉMIE DE NANTES (5 vœux maximum)

Pour les demandes de formation hors de l'académie de Nantes, il faut prendre contact avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du département demandé afin de savoir si des démarches complémentaires sont à effectuer en plus de la saisie des vœux.

**Vœu de 2<sup>de</sup> GT :** ne pas préciser l'enseignement optionnel à l'exception de la seconde avec l'option « création et culture design » et « sciences et technologie de l'hôtellerie restauration (STHR) »

**Vœux 1<sup>re</sup> CAP et 2<sup>de</sup> pro Bac Pro :** préciser la spécialité ou la famille de métiers et le statut de la formation (scolaire ou apprentissage)

N°	Vœux Intitulé complet de la formation	Statut Scolaire ou apprentissage	Etablissement Préciser le nom et la commune	Dérogation vœux de 2 <sup>de</sup> G <sup>(1)</sup>	Partie établissement : Avis du chef d'établissement d'origine <sup>(2)</sup>		
					TF	F	PF
1				Oui Non	TF	F	PF
2				Oui Non	TF	F	PF
3				Oui Non	TF	F	PF
4				Oui Non	TF	F	PF
5				Oui Non	TF	F	PF

(1) Dérogation : Si vous cochez OUI, vous devez également compléter la fiche "Demande de dérogation en 2<sup>de</sup> GT hors secteur".

(2) A renseigner uniquement pour des vœux en 1<sup>re</sup> année de CAP, 2<sup>de</sup> professionnelle, 2<sup>de</sup> GT option Création culture design, 2<sup>de</sup> spécifique hôtellerie - restauration (STHR).

Signature des représentants légaux :

A \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature :

Signature du chef d'établissement :

A \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature et cachet de l'établissement :

**Cadres réservés à l'établissement de l'élève.  
Évaluations**

**Nom :**

**Prénom :**

**Classe :**

**Etablissement actuel :**

<b>Compétences du socle commun de connaissances</b>				
<b>Evaluations du socle commun de connaissances, de compétences et de culture</b>	<b>Maîtrise insuffisante 10 points</b>	<b>Maîtrise fragile 25 points</b>	<b>Maîtrise satisfaisante 40 points</b>	<b>Très bonne maîtrise 50 points</b>
Langue française				
Langues étrangères, et le cas échéant, langues régionales				
Langages mathématiques, scientifiques et informatiques				
Langage des arts et du corps				
Méthodes et outils pour apprendre				
Formation de la personne et du citoyen				
Systèmes naturels et systèmes techniques				
Représentations du monde et activité humaine				

**Evaluations des disciplines**

Pour chaque discipline et pour chaque trimestre, convertir la moyenne en points puis effectuer la moyenne des points obtenus.

Ex : Trim.1 moy. = 10, Trim.2 moy. = 15, Trim.3 moy. = 12 → Points à saisir dans Affelnet = (13pts + 16pts + 13pts) / 3 = 14 points

<b>Evaluations des disciplines</b>	<b>Objectifs non atteints</b> Si $0 \leq \text{note} < 5$ = 3 points	<b>Objectifs partiellement atteints</b> Si $5 \leq \text{note} < 10$ = 8 points	<b>Objectifs atteints</b> Si $10 \leq \text{note} < 15$ = 13 points	<b>Objectifs dépassés</b> Si $15 \leq \text{note} < 20$ = 16 points
Français				
Mathématiques				
Histoire-géographie, enseignement moral et civique				
Langue vivante A				
Langue vivante B				
Education physique et sportive				
Arts plastiques ou enseignements artistiques ou éducation socio-culturelle				
Education musicale				
Sciences de la vie et de la terre ou biologie-écologie				
Technologie ou sciences et technologie				
Physique-chimie				
Découverte professionnelle ou enseignement technologique et professionnel				